

L'Institut a été fondé par le Gouvernement italien qui en assume les frais, conformément à l'offre généreuse faite à la Société des Nations en 1924 et aux accords intervenus avec le Conseil en 1926. Ce ne fut, cependant, qu'en 1927 que son Conseil d'administration a été nommé par le Conseil de la Société des Nations et qu'il se réunit, pour la première fois, le 30 mai 1928. Depuis cette date, les travaux de l'Institut ont été portés à la connaissance des membres de la Société des Nations et de l'Assemblée au moyen de ses propres rapports annuels et par le compte rendu de ses activités paru dans les rapports successifs sur les travaux de la Société. La seizième session, toutefois, fut la première occasion qui fut donnée de discuter son œuvre au sein de l'Assemblée.

Cette session fournit l'occasion favorable à l'Assemblée d'examiner les travaux de l'Institut, puisqu'il venait de soumettre au Conseil qui les a transmis pour avis aux Gouvernements, deux premiers projets de lois uniformes qu'il a établis, portant respectivement sur la vente de la propriété mobilière et sur la responsabilité des hôteliers. Ces projets de lois ont pour but de faciliter les relations commerciales et économiques en les munissant d'une base juridique plus solide. La Commission a proposé que l'Assemblée invitât les Gouvernements à leur accorder une attention favorable.

La première Commission a également pris connaissance d'un troisième projet de loi internationale élaboré par l'Institut. Ce projet porte sur l'unification de la procédure d'arbitrage en matière de droit privé. L'Institut a aussi mis à l'étude deux autres questions, à savoir, la conclusion de contrats entre personnes absentes et la responsabilité civile des automobilistes.

Elle a, en outre, pris acte des renseignements publiés dans le rapport sur l'œuvre accomplie par la Société des Nations touchant la collaboration de l'Institut en matière de droits intellectuels, et du concours qu'il a apporté aux différents organismes de la Société des Nations.

DEUXIÈME COMMISSION

(Questions économiques, financières, de transit et d'hygiène)

Questions économiques et financières

Avec l'aide de trois importants rapports préparés par l'Organisation économique et financière, la deuxième Commission a fait une revue utile, cette année, de la situation du commerce international. Ces rapports portent sur les accords de clearing, sur le protectionnisme agricole et sur l'état actuel des relations économiques internationales.

La Commission a constaté que la situation économique, au cours des deux dernières années, marque une amélioration sensible, mais ces preuves de reprise se répartissent inégalement à travers le monde. Elles manquent d'ampleur et d'uniformité. En plusieurs pays, un écart s'est manifesté entre la reprise intérieure et l'état de dépression continu du commerce extérieur. Dans bien des cas, la reprise de l'activité industrielle est la conséquence de la préparation du matériel de guerre et de l'organisation des armées. En outre, la diminution du chômage est presque entièrement due à des interventions directes des pouvoirs publics. Au surplus, l'expérience a démontré que les affaires ne peuvent se développer que si elles sont étayées et en quelque sorte alimentées par le commerce international dont le rétablissement ne saurait être le résultat que d'une collaboration internationale.

Les débats à la Commission ont démontré que chaque Gouvernement est profondément pénétré de la nécessité d'intensifier les échanges et d'orienter sa politique commerciale dans un sens plus libéral, sous réserve d'être suivi par les autres et de trouver, dans le domaine monétaire, des conditions de fait suffisamment stables pour ne pas s'opposer au développement de transactions commerciales normales.